



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 5 juin 2023, le règlement numéro # 231-2023 « Règlement amendant le règlement de lotissement no. 158-2018, et ses amendements, de la municipalité de Saint-Victor, aux fins de modifier et de corriger certains articles du règlement, à la suite de modifications au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC ainsi qu'à certaines demandes reçues. »

QU'un avis de motion et le premier projet du présent règlement ont été donné en date du 20 mars 2023.

QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu en date du 11 avril 2023;

QU'un second projet de règlement a été déposé à la séance du 1^{er} mai 2023.

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 20 juillet 2023.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor, ce 21 juillet 2023.

Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Carole-Anne Jacques, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 284 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public en date du 21 juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 juillet 2023

Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière